

Déclaration simplifiée pour les personnes résidant dans une institution

Contribuable

Nom

N° de contribuable

Prénom

Code	Libellé	Montant en CHF
Revenu		
13.20	Rentes de la prévoyance professionnelle	.
14.00	Revenu de titres et autres placements (report de la récapitulation de l'état des titres)	.
16.60	Autres revenus Nature:	.
17.10	Rente AVS / AI	.
91.00	Revenu brut	.
Déductions		
33.20	Déductions liées aux rentes de la prévoyance professionnelle	.
56.20	Frais bancaires	.
56.30	Intérêts échus de capitaux d'épargne (report de la récapitulation de l'état des titres, code 56.30)	.
52.21	Primes d'assurance-maladie	.
52.22	Primes d'assurance-accidents	.
59.40	Frais liés à un handicap Les frais de pension sont considérés comme des frais liés à un handicap sous déduction de CHF 14'400.- pour les personnes seules ou CHF 20'400.- pour les couples, montants considérés comme frais d'entretien usuel de la(les) personne(s).	.
92.20	Sous-total pour le calcul des frais médicaux	.
71.00	Frais médicaux - Part dépassant le 0,5 % du sous-total ci-dessus	.
92.40	Sous-total pour le calcul de la déduction pour bénéficiaires de rentes AVS / AI	.
61.30	Déduction pour bénéficiaires de rentes AVS / AI	.
95.00	Revenu net imposable	.
51.50	Déduction sociale sur la fortune	82'040.-

Renseignements (à compléter obligatoirement)

98.40

Prestations complémentaires à l'AVS/AI

.

Lieu :

Date :

/ / 20

Signature du ou de la contribuable

Timbre du mandataire